



Blois, le 26/03/2020

## Communiqué de presse

### **Accueil des enfants de personnels soignants : des mesures de protections s'imposent pour les personnels**

Dans cette période de lutte contre l'épidémie Covid-19, les personnels de santé et médico-sociaux sont en première ligne pour sauver des vies.

Afin de permettre à ces personnels, indispensables à la gestion de la crise que nous traversons, d'être pleinement opérationnels, le ministère de l'éducation nationale a décidé de garantir l'accueil de leurs enfants dans les écoles. C'est une décision de bon sens qui marque la solidarité des personnels de l'éducation nationale envers les personnels de santé.

Or l'accueil des élèves se fait sans protection particulière pour les personnels de l'éducation nationale ou territoriaux, si ce n'est l'application des « gestes barrières », pour lesquels les moyens manquent, notamment le gel hydroalcoolique.

Depuis le début de la crise, on sait que les enfants peuvent être porteurs sains et transmettre le virus aux personnes à leur contact. On sait également que de nombreux personnels de l'éducation nationale ont été atteints par le virus, au point de menacer la capacité de certaines écoles à assurer le service de garde des enfants des personnels de santé. Si ces écoles devaient fermer faute de personnels, ce seront alors autant de moyens de garde en moins pour les enfants et au final, des personnels en moins mobilisables pour soigner les patients.

Le CHSCT Académique de l'académie d'Orléans-Tours et les représentants des personnels au Comité Technique Académique, ont demandé à plusieurs reprises à ce que des moyens de protection collectifs et individuels soient mis en œuvre, notamment la fourniture de masques et de gants pour les personnels de l'éducation nationale et territoriaux au contact des élèves. Ni le ministère de l'Éducation Nationale, ni le rectorat ne semblent prendre la mesure de la situation. Ils porteraient ainsi l'entière responsabilité de fermetures d'écoles ou de collèges si ces derniers venaient à manquer de personnels.

C'est pourquoi, les organisations signataires, représentant les personnels de l'éducation nationale et les personnels de santé, demandent aux autorités de l'État de fournir, aux personnels prenant en charge les enfants de soignants, les équipements de protection adéquats pour pouvoir continuer à assurer leur mission essentielle à la lutte contre l'épidémie, comme cela se fait ailleurs.

FSU Centre : Emmanuel Mercier 06 07 95 06 16 fsu.centre@fsu.fr

CGT Santé-Action sociale : Sylvie Bertuit 06 07 29 92 60 usd.45santecgt@orange.fr